

L'école publique en Haute-Marne

AU SOMMAIRE :

Page 1 : Elections professionnelles
Page 2 : récupération des heures supp,
carte scolaire, remplacement.

38,65%...

C'est le taux de participation aux élections professionnelles dans le 1er degré en Haute-Marne. De 52,48% en 2005 et 55,69% en 2008, le taux avait déjà chuté de plus de 15 points en 2011 (40,1%) et encore de 1,5 point en 2014 avec 38,65%.

2011... année de mise en place du vote électronique. Lien de cause à effet évident mais qui ne suffit pas à justifier cette faible participation.

Pour l'ensemble de la Fonction Publique, ce sont 52,9 % des électeurs qui se sont mobilisés. Globalement, l'éducation nationale, avec 41,7% de participation au CTM est parmi les ministères à plus faible participation alors que dans la santé, la participation est de 70,4%.

Avec 64,34 % des voix, le SNUipp-FSU 52 conserve 4 sièges sur 5 en CAPD. Merci à celles et ceux qui nous ont renouvelé leur confiance.

Ce sont donc 8 collègues qui pourront siéger :

4 titulaires :

- Anna Besa
- Julia Molard
- Alain Boulangeot
- Cathy Jacques

4 suppléants :

- Joseph Zampaglione
- Léa Vigneron
- Régine Boilletot
- Christine Alliaud

Les résultats au vote CAPD

	2011	2014
SNUipp-FSU	70,58 %	64,34%
SE-UNSA	25%	25,78%
FO	4,42%	4,1%
SGEN-CFDT	/	5,78%

SNUipp-FSU 52

17 rue de Verdun 52000 CHAUMONT

03.25.02.78.69

snu52@snuipp.fr

<http://52.snuipp.fr>



(RE)VALORISATION



RAISED



FORMATION
CONTINUE

CONFIANCE

LEUR RÉUSSITE,
NOTRE MÉTIER.
**DONNEZ-NOUS
LES MOYENS
DE BIEN
LE FAIRE !**



RESPECT =



EFFECTIFS RÉDUITS

PLUS DE MAÎTRES
QUE DE CLASSES

Dépassement des 24 h et jours fériés...

Le dispositif de récupération des heures d'enseignement en dépassement des 24h d'obligation de service, paru au BO du 16 octobre prévoit, pour les personnels dont les affectations sont stables, de procéder dès le début d'année au décompte des heures à récupérer et que les temps de récupérations pourront intervenir au début ou en fin d'année scolaire.

La présence de jours fériés ne doit donc pas modifier la durée à récupérer qui reste la même pour chaque semaine.

Il avait été acté par l'administration que ces collègues n'ont pas à remplir le tableau de calcul chaque semaine.

Pour les titulaires remplaçants et brigades, un jour férié doit correspondre à minima à 5h15 alors que le tableau fourni par l'administration ne le permet pas...

Ainsi, avec un jour férié, un-e collègue pourrait faire 3 journées à 5h15 + 3h le mercredi, soit 18h45 alors qu'un-e autre ferait 3 journées à 6h + 3h soit 21h sans récupération.

Actuellement, certains collègues ont déjà un nombre conséquent d'heures à récupérer et ne le peuvent pas faute de remplaçants disponibles. Les modalités de récupération devront absolument être établies en accord avec les personnels concernés.

Nous réinterviendrons en commission à ce sujet.

Carte scolaire 2015

En prévision de la rentrée 2014, informez-nous dès maintenant de la prévision de vos effectifs.

A l'heure actuelle, nous n'avons pas encore connaissance du nombre de postes qui seront retirés ou accordés à l'académie Champagne-Ardenne. Ce chiffre devrait être connu fin décembre ou début janvier. Le groupe école, le CT départemental et le CDEN seront convoqués avant les vacances de février, selon ce que nous a annoncé le DASEN.

Vous pouvez nous envoyer dès aujourd'hui votre fiche de contrôle "carte scolaire" que vous trouverez sur notre site.

Manque criant de remplaçants dans le nord Haute-Marne

De nombreuses absences ne sont pas remplacées, notamment depuis début novembre, faute de remplaçants disponibles. Des directeurs ont été sollicités pour assumer leur classe leur jour de décharge, si la personne affectée sur cette décharge était absente. A certains-es, on a même demandé de libérer le remplaçant qui assume cette décharge pour l'envoyer ailleurs (avec promesse de récupération de la journée pour le directeur-la directrice). Un moyen de minimiser le manque de remplaçants, et une faible reconnaissance du travail de direction !

Education Prioritaire

Suite à la demande du SNUipp-FSU, le ministère va convoquer un Comité Technique Ministériel (CTM) mi-décembre.

Dans son courrier, le ministère s'engage à ce que les écoles isolées (car non « rattachées » à un collège REP) mais répondant aux critères, disposent « de moyens relevant des territoires de l'éducation prioritaire ». C'était déjà le cas en Haute-Marne même si les enseignants n'y bénéficient pas des indemnités correspondantes.

Le CTM devra aller plus loin et aboutir à classer en REP des écoles et collèges exclus de la nouvelle carte mais répondant aux critères. Pour cela une dotation supplémentaire est indispensable.

Le problème de fond est que le ministère a choisi de maintenir le même nombre de réseaux (écoles et collèges) en éducation prioritaire alors que les difficultés sociales se sont accentuées avec la crise.

L'enveloppe, limitée à 1 082 réseaux et basée uniquement sur la logique administrative du collège, ne permet pas de prendre en compte toutes les difficultés sociales et scolaires avérées.

Dans de nombreux départements, enseignants et parents se mobilisent actuellement avec le soutien du SNUipp-FSU.